

maintenir. Mais il est important qu'on donne suite immédiatement aux mesures connexes visant à amener un règlement politique. Les parties à un différend ne doivent pas s'attendre à récolter les bénéfices d'une intervention des Nations Unies sans accepter la responsabilité de régler leurs différends et ainsi, de faciliter le plus rapidement possible, la cessation des opérations de maintien de la paix.

Le désarmement

Du maintien de la paix, je voudrais passer au désarmement, un autre domaine de la plus grande importance pour les Nations Unies.

Les membres des Nations Unies reconnaissent que le désarmement général et complet est le but que nous devons atteindre afin d'en arriver à la sécurité et à la paix dans le monde. Ce but a été défini dans une résolution adoptée par cette Assemblée en 1959. Cela demeure notre objectif. Nous avons essayé au cours des ans de faire des progrès en ce sens. Lorsque l'accord sur le désarmement général se révéla impossible, nous avons fait porter nos efforts sur des mesures collatérales. Nous en sommes venus à reconnaître que, pendant que nous étions en train d'explorer cette voie, le danger sous-jacent grandissait. Des armes nucléaires sont maintenant en la possession non pas d'une ou de deux, mais de cinq puissances, et plusieurs autres gouvernements, de l'avis de tous, on la capacité d'en fabriquer.

Le Secrétaire général, dans son rapport du 20 septembre, a décrit la dissémination des armements nucléaires comme étant la question la plus urgente à l'heure actuelle. Il a insisté pour qu'on accorde la priorité à cette question dans toute discussion sur le désarmement. Le gouvernement du Canada appuie fortement cette opinion.

En août dernier, les Etats-Unis ont présenté à la Conférence des dix-huit Nations sur le Désarmement un projet de traité destiné à arrêter la dissémination des armes nucléaires. Le Canada a participé à la rédaction de ce document. Nous espérons que ce traité, que plusieurs nations non alignées avaient souhaité, marquerait un pas dans la bonne direction, mais nos espoirs ont été déçus. L'Union soviétique a refusé de discuter le projet de traité et a cherché à rejeter la responsabilité de son refus sur les membres de l'OTAN. Cette prise de position de l'Union soviétique ne nous paraît pas raisonnable. Alors que les membres européens de l'OTAN sont eux-mêmes sous la